

## Où sont indiqués les impôts fonciers provinciaux et municipaux?

Vous trouverez à la page 2 un calcul détaillé à partir des taux d'imposition provincial et municipal par tranche de 100 \$ d'évaluation.

### IMPÔT FONCIER PROVINCIAL

	Commercial	Non-Commercial		Non-Commercial Farm	
		Residential	Other	Residential	Other
Taxable Value Assessment		\$87,100.00			
Rate (per \$100 taxable value)		1.50			
<b>Base Provincial Property Tax</b>		<b>\$1,306.50</b>			
Credits					
Provincial Tax Credit		(\$435.50)			
Owner Occupied Residential		(\$123.65)			
Prorated Tax Credit					
Farm assessment credit					
Farm use credit					
Environmental building credit					
Environmental land credit					
<b>Adjusted Provincial Property Tax</b>		<b>\$747.35</b>			

PROVINCIAL PROPERTY TAX \$747.35

### IMPÔT FONCIER MUNICIPAL

	Commercial	Non-Commercial		Non-Commercial Farm	
		Residential	Other	Residential	Other
Taxable Value Assessment		\$87,100.00			
Rate (per \$100 taxable value)		\$0.440			
<b>Base Municipal Property Tax</b>		<b>\$383.24</b>			
Credits					
Owner Occupied Residential					
Farm assessment credit					
Farm use credit					
Prorated Tax Credit					
<b>Adjusted Municipal Property Tax</b>		<b>\$383.24</b>			

MUNICIPAL PROPERTY TAX \$383.24

## Où puis-je trouver des renseignements sur l'évaluation de ma propriété?

La page 3 fournit des renseignements détaillés sur la valeur imposable et la valeur marchande de votre propriété en 2011.

### VALEUR MARCHANDE

Date	Commercial	Non-Commercial		Non-Commercial Farm		Reason
		Residential	Other	Residential	Other	
Dec. 31, 2010		\$91,100.00				
Adjustments:						
Jan. 1, 2011		7,300.00				Year end adjustment.
Jan. 1, 2011		\$98,400.00				

TOTAL MARKET VALUE ASSESSMENT OF PROPERTY (as of January 1, 2011) \$98,400.00

### VALEUR MARCHANDE

Date	Commercial	Non-Commercial		Non-Commercial Farm		Reason
		Residential	Other	Residential	Other	
Dec. 31, 2010		\$85,500.00				
Adjustments:						
Jan. 1, 2011		\$1,900.00				CPI adjustment.
Jan. 1, 2011		\$87,100.00				

TOTAL TAXABLE VALUE ASSESSMENT OF PROPERTY (as of January 1, 2011) \$87,100.00

## Quelles sont les dates limites pour le paiement?

Les versements sont payables le 31 mai, le 31 août et le 30 novembre 2011

## Vous avez des questions au sujet de vos impôts fonciers?

Des séances d'information auront lieu un peu partout à l'Île du 9 au 20 mai 2011. Il y aura des membres du personnel de la Division de l'imposition et du registre des biens qui seront présents pour répondre à vos questions.

Pour obtenir plus d'information sur les impôts fonciers ou sur les séances d'information qui auront lieu près de chez vous, consultez votre journal local, composez le 902-368-4070 ou visitez le [www.taxandland.pe.ca](http://www.taxandland.pe.ca)

## ÉCONOMIES FISCALES POUR LES INSULAIRES

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'engage à maintenir les impôts le plus bas possible. Entre 2007-2008 et 2011-2012, les réductions d'impôts dont ont bénéficié les Insulaires ont atteint 90 millions de dollars.

### Économies relatives à la taxe sur l'essence

La réduction de la taxe provinciale sur l'essence permet aux Insulaires d'économiser 44 millions de dollars.

### Économies relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers

Les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers ont permis des économies de 36,1 millions de dollars.

### Économies relatives à l'impôt foncier

Le gel des évaluations foncières et la nouvelle loi procureront des économies de 9,9 millions de dollars aux Insulaires.

# Comprendre vos impôts fonciers



Finances et Affaires municipales



11PT06-30689

## Pourquoi payons-nous des impôts fonciers?

Les impôts fonciers provinciaux sont utilisés pour financer les programmes provinciaux comme la santé, l'éducation et les infrastructures.

## Il y a eu changement pour ce qui est de ma taxe municipale. Comment puis-je recevoir plus d'information à ce sujet?

Les Insulaires qui veulent obtenir de l'information au sujet de leur taxe municipale doivent communiquer avec leur municipalité puisque la province sert seulement de mandataire dans la collecte de cette taxe.

## Quelles mesures le gouvernement prend-il pour maintenir l'impôt foncier à un bas niveau?

En 2007, on a instauré un gel de l'évaluation foncière, et grâce à cette mesure, les propriétaires fonciers de l'Île ont économisé environ 9,9 millions de dollars.

En 2009, des dispositions législatives ont été passées pour assurer que l'allègement fiscal se poursuive après le gel. Ces dispositions garantissent que des augmentations futures de l'évaluation des propriétés résidentielles occupées par les propriétaires aux fins d'imposition seront égales à l'Index des prix à la consommation (IPC) de l'année d'avant et les augmentations de l'évaluation de fin d'année ne dépasseront jamais le cap de 5 pour cent. L'IPC mesure le coût de la vie annuelle établi par Statistiques Canada.

Depuis 2010, l'évaluation de la valeur imposable est utilisée pour déterminer la somme due pour les impôts fonciers sur les propriétés résidentielles occupées par les propriétaires.

- Il y a une augmentation de 1,9 % dans l'évaluation de la valeur imposable des propriétés résidentielles occupées par les propriétaires pour 2011.
- Ce changement reflète la hausse de 1,9 % de l'IPC en 2010.
- La valeur marchande des propriétés résidentielles occupées par les propriétaires a connu une hausse variant entre 0 % et 14 %.
- Les propriétaires fonciers de l'Île épargnent environ 3,5 millions de dollars en utilisant l'évaluation de la valeur imposable plutôt que l'évaluation de la valeur marchande.
- La hausse de la valeur imposable ne dépassera jamais 5 % dans une année donnée.
- L'évaluation de la valeur imposable n'excédera jamais l'évaluation de la valeur marchande.

## Quelle est la valeur imposable de ma propriété?

L'évaluation de la valeur imposable des propriétés résidentielles occupées par les propriétaires est fondée sur l'évaluation de la valeur marchande gelée de 2009, augmentée chaque année de l'IPC de l'année précédente.

La valeur imposable de votre propriété affichera une hausse de 1,9 % étant donné que l'indice des prix à la consommation à l'Île-du-Prince-Édouard a connu une hausse de 1,9 % en 2010. Cela reflète le coût de la vie tel qu'établi par Statistique Canada.

## Est-ce que le montant d'impôt foncier de 2011 sur les propriétés résidentielles occupées par les propriétaires serait plus élevé s'il était calculé à partir de l'évaluation de la valeur marchande?

La valeur marchande des propriétés résidentielles occupées par les propriétaires a connu une hausse variant entre 0 % et 14 % selon un examen des changements à l'évaluation de 2011 dans l'ensemble de la province. Les évaluations de la valeur imposable des propriétés résidentielles occupées par les propriétaires ont augmenté de 1,9 %.

En 2011, les propriétaires fonciers de l'Île auront épargné environ 3,5 millions de dollars en impôts fonciers parce que l'impôt foncier sur les propriétés résidentielles occupées par les propriétaires se calcule en utilisant l'évaluation de la valeur imposable et non l'évaluation de la valeur marchande.

Du fait que les hausses de la valeur imposable sont liées à l'IPC, les Insulaires qui sont propriétaires et qui occupent leur domicile bénéficient d'une protection contre les augmentations importantes de l'évaluation d'une année à l'autre, comme celles d'avant le gel.

## Qu'en est-il des propriétés résidentielles qui ne sont pas occupées par les propriétaires?

Pour les propriétés autres que les propriétés résidentielles occupées par les propriétaires, la valeur imposable correspond toujours à la valeur marchande.

## Quelle est la valeur marchande de ma propriété?

Toutes les propriétés immobilières font l'objet d'une évaluation de la part d'évaluateurs professionnels engagés par la province. Cette valeur marchande est d'abord établie en fonction de facteurs comme le coût de construction, l'uniformité des types de propriété et le lieu. Cette valeur peut être ajustée annuellement pour tenir compte des hausses de la valeur marchande des propriétés dans votre région.

## Pourquoi est-il important de continuer à utiliser l'évaluation de la valeur marchande?


- Il s'agit d'une composante essentielle du calcul du paiement de péréquation fiscale du gouvernement fédéral pour l'Î.-P.-É.
- L'évaluation est utilisée à titre de valeur imposable pour toute propriété autre que les propriétés résidentielles occupées par les propriétaires.
- Elle est le point de départ pour l'établissement de la valeur imposable lorsqu'une propriété résidentielle occupée par les propriétaires est vendue.

## Pourquoi l'apparence de mon relevé de taxes a-t-elle été modifiée en 2010?

Le relevé de taxes a été modifié en 2010 dans le but de le rendre plus facile à comprendre.

## Où sont indiqués le montant que je dois payer en 2011 et la date limite du paiement?

La page 1 de votre nouveau relevé de taxes présente un sommaire de tous les frais et fournit des détails pour vous aider à soumettre votre paiement dans les délais fixés.

STATEMENT OF ACCOUNT PROPERTY CHARGES		
	As of: March 31, 2011	
Phone: (902) 368-4070	For Period: January 1, 2011 - December 31, 2011	
Email: taxandland@pev.ca	Mailing Date: May 6, 2011	
Website: www.taxandland.pev.ca	Page: 1 of 4	
	Property No.: 123456-000	
	Assess: 0.090	
	Owners: JOHN DOE	
	CN L00001-000138	
JOHN DOE 123 ORANGE STREET STRATFORD, PE C1C 1C1	Location: 123 ORANGE STREET, STRATFORD	
<b>PAST DUE</b>		
Property tax past due from previous years:	\$0.00	
Late charges as of January 1, 2011	\$0.00	
<b>TOTAL PAST DUE:</b>	<b>\$0.00</b>	
<b>CURRENT</b>		
Property tax due from 2010:	\$3.14	
Provincial property tax for 2011:	\$747.35	
Municipality of Stratford property tax for 2011:	\$383.24	
Island Waste Management Corporation fees for 2011:	\$199.85	
Less credits and payments:	(\$0.00)	
Less adjustments:	(\$0.00)	
<b>TOTAL CURRENT:</b>	<b>\$1,333.58</b>	
<b>ACCOUNT BALANCE:</b>	<b>\$1,333.58</b>	
<b>PAYMENT SCHEDULE</b>		
Description	Amount	Due Date
Past Due	\$0.00	Immediately (*)
2011 Installment #1	\$446.62	May 31, 2011
2011 Installment #2	\$443.48	Aug. 31, 2011
2011 Installment #3	\$443.48	Nov. 30, 2011

\* The past due amount is due and payable immediately. Amounts past due are subject to interest at the rate of 18% per annum, calculated daily.